



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

services bancaires

Question écrite n° 21643

Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les difficultés que rencontrent certains de nos concitoyens parmi les plus fragilisés économiquement dans l'accès aux services bancaires. En effet, les frais d'intervention sur les comptes en anomalie peuvent, pour les plus fragiles, représenter plus de 200 € par mois, ce qui contribue à dégrader encore leur situation. Les conditions d'accès à l'assurance des prêts bancaires sont souvent opaques et non concurrentielles et renchérissent considérablement le coût des crédits ; de plus, ces propositions d'assurance sont parfois discriminantes en différenciant l'offre faite en fonction du sexe. Le démarchage de certains organismes financiers encourage la souscription à des produits d'emprunt chers et risqués pour les ménages. Enfin, certains ménages ne parviennent pas à accéder aux droits élémentaires au compte et aux services bancaires de base. En conséquence, il lui demande quelles dispositions, dans le cadre de la loi de séparation et de régulation des activités bancaires, permettront de renforcer la protection des consommateurs.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Cresta](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21643

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2013](#), page 3181

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)